

**Motion de soutien au maintien de la 6^{ème} classe
à l'Ecole Théodore Monod de Retournac**04-2143024-20250206-DEL2025_001-DE
Reçu le 13/02/2025

L'Inspecteur de l'Education Nationale a informé la commune que la carte scolaire 2025 envisageait une nouvelle fermeture de classe à l'Ecole Théodore.

Si l'Ecole Théodore Monod devait subir une fermeture de classe à la rentrée 2025, ce serait la troisième fermeture de classe en trois ans sur la commune de Retournac.

Une telle décision ne peut être envisagée sans tenir compte des réalités éducatives et sociales qui font de cette école une structure essentielle pour notre commune.

Alors que l'article L113-1 du Code de l'Education stipule clairement que les enfants de moins de trois ans, notamment dans les zones socialement défavorisées, doivent bénéficier d'une scolarisation adaptée, nous considérons que, conformément à la Loi, ces enfants doivent être intégrés dans les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, l'Ecole Théodore Monod doit faire face à une forte diversité sociale.

D'une part, le revenu moyen des familles est plutôt modeste et le taux de familles monoparentales, sur notre commune, est en constante progression. Ce constat doit être pris en compte afin d'accompagner au mieux ces familles en leur proposant notamment la possibilité de scolariser leurs enfants avant trois ans. En effet la scolarisation précoce est, ici plus qu'ailleurs, indispensable pour pallier ces disparités. C'est ce qu'indique l'article 15 de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagnes : « cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne. Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite un projet particulier, inscrit dans le projet d'école ».

D'autre part, notre commune rurale accueille un Centre Provisoire d'Hébergement qui dépend de l'association Entraide Pierre Valdo. A Retournac, cette structure héberge essentiellement des familles dont les enfants sont tous accueillis à l'Ecole publique Théodore Monod. Ces enfants, de différentes nationalités, sont scolarisés sur des périodes plus ou moins longues, mais nombreux sont ceux qui sont accueillis sur la totalité de l'année scolaire. L'accueil de ces enfants allophones, dont une grande partie est scolarisée dans les classes maternelles et CP, implique une organisation sans cesse remise en cause pour que ces élèves puissent être pris en charge de la façon la plus humaine possible. Nous ne pouvons que saluer le travail et l'implication des enseignants de cette école qui ne bénéficient malheureusement pas, ou de façon très sporadique, de l'accompagnement auquel ils pourraient prétendre, notamment par le soutien d'un enseignant FLE.

La fermeture d'une classe engendrerait automatiquement une augmentation de la proportion d'enfants allophones par classe. Cette situation dégraderait considérablement les conditions d'accueil et d'enseignement pour nos enfants et nos équipes éducatives.

Afin de garantir un service éducatif de qualité, nous demandons donc le maintien de la 6^{ème} classe à l'Ecole Théodore Monod à la rentrée 2025.

Au vu de ces éléments, Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, à l'unanimité

DEMANDE d'approuver la motion de soutien au maintien de la 6^{ème} classe à l'Ecole Théodore Monod de Retournac